

Fiche de poste

**Enseignant (Adjoint) affecté sur le support dédié au dispositif
« dédoublement des classes »
Rentrée scolaire 2018**

Statut :	Une AGS d'au moins 3 années est demandée. Des continuités de service, internes à l'école, peuvent être à prendre en compte. L'enseignant en poste sera titulaire ou non. L'enseignant exerce à temps plein devant élèves, sauf cas particuliers : les PEMF.
Spécificités du poste :	Le poste consiste à enseigner dans une école située en éducation prioritaire avec : <ul style="list-style-type: none"> - une classe à effectif d'élèves réduit, inférieur à 14 élèves ; - une classe en situation de co-enseignement (2 enseignants pour une même classe).
Gestes professionnels :	Les gestes professionnels de l'enseignant sont définis par le référentiel de compétences du professeur des écoles. Ce poste nécessite une réflexion sur les habitudes de travail et les pratiques avec une classe à effectif habituel, ainsi qu'une maîtrise approfondie des savoirs disciplinaires et didactiques relatifs à l'enseignement des fondamentaux. Le poste nécessite de ce fait d'accepter de se former au quotidien et de s'approprier et de mettre en œuvre les contenus de formation reçus. Des compétences spécifiques sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la didactique de l'enseignement des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui ; - l'articulation du « parler/lire/écrire » : des activités orales et écrites dans toutes les disciplines ; - la mise en place d'un enseignement explicite et structuré, d'un apprentissage « actif », d'interactions fréquentes et nombreuses entre élèves et avec l'enseignant ; - un travail en équipe régulier essentiel pour la réussite des élèves (travailler dans l'idée du parcours de l'élève) : instaurer une dynamique de continuité avec le cycle 1, à l'interne du cycle 2 (le CE2), entre enseignants de même niveau ; - le travail en binôme nécessite la mise en œuvre d'une réelle coopération au quotidien ; - la mise en place d'une évaluation adaptée à l'élève (des observables précis et organisés, l'auto-évaluation comme pratique régulière).
Particularité des missions :	Pour atteindre les « 100% de réussite » visés par le dispositif, la prise en charge d'une classe à effectif allégé nécessite une personnalisation des parcours au service de la qualité des apprentissages. La différenciation, la prise en compte du rythme de chaque élève et l'accompagnement personnalisé sont au cœur des pratiques enseignantes. Des compétences d'adaptation, de communication, d'auto-formation sont particulièrement attendues des enseignants. Les enseignants s'attachent à investir particulièrement la relation avec les parents, pour les impliquer dans la réussite des élèves.
Accompagnement :	Les équipes de circonscription (IEN, CPC et ERUN) sont renforcées par les PEMF spécialement dédiés au dispositif « 100% de réussite », par les pôles ressources (le RASED : maîtres E et psychologues scolaires), ainsi que par les CPC ASH, les coordonnateurs ULIS école et UPE2A.